



Responsabilité durant un préavis dispenser

Par **sylvain**, le **27/07/2010** à **11:32**

Bonjour,

suis a ma démission ,depuis trois jours, mon directeur ma dispenser d'effectuer mon préavis au sein de la société mais je reste rémunéré durant mes deux mois de préavis.

ma question est de connaitre mes responsabilisées en cas de problèmes sur mon secteur.

je gérais des travaux, et un soucis viens d'être porté a mon attention par mon collègue qui m'a remplacer.

je me suis proposer de lui donner toutes les informations en ma connaissance voir même de rencontrer les gens avec qui le litige a commencer.

merci de votre réponse

cordialement